



Assemblée générale

Distr.  
GENERALE

A/44/260  
1er mai 1989  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-quatrième session  
Points 63, 66, 83 et 86 de la liste  
préliminaire\*

DESARMEMENT GENERAL ET COMPLET

EXAMEN DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS ET DECISIONS  
ADOPTÉES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE A SA DIXIEME SESSION  
EXTRAORDINAIRE

DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE

PROTECTION DU CLIMAT MONDIAL POUR LES GENERATIONS PRESENTES ET FUTURES

Lettre datée du 27 avril 1989, adressée au Secrétaire général par  
le Représentant permanent du Brésil auprès de l'Organisation des  
Nations Unies

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint l'allocution prononcée par  
S. E. M. José Sarney, Président de la République fédérative du Brésil, à la Sixième  
Réunion ministérielle sur l'environnement en Amérique latine et dans les Caraïbes,  
tenue à Brasilia les 30 et 31 mars 1989, et de vous prier de bien vouloir la faire  
distribuer comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 63, 66, 83  
et 86 de la liste préliminaire.

Le Représentant permanent du Brésil  
auprès de l'Organisation des  
Nations Unies,

(Signé) Paulo NOGUEIRA-BATISTA

\* A/44/50/Rev.1.

89-11342 3307S (F)

/...

ANNEXE

Allocution prononcée par le Président du Brésil à la Sixième  
Réunion ministérielle sur l'environnement en Amérique latine  
et dans les Caraïbes

C'est avec un profond sentiment de fraternité, qui unit de plus en plus étroitement nos peuples, que j'assure la présidence de la séance inaugurale de la Sixième Réunion ministérielle sur l'environnement en Amérique latine et dans les Caraïbes, qui se tient sous l'égide du Programme des Nations Unies pour l'environnement et du Gouvernement brésilien.

Je voudrais tout d'abord exprimer la gratitude du Brésil, et exprimer en même temps j'en suis sûr le sentiment de tous les pays représentés ici, pour le travail dynamique et constructif accompli par le PNUE sous la direction de M. Mostafa Tolba, qui n'a malheureusement pas pu se joindre à nous aujourd'hui.

Je salue la présence de mon ami M. Enrique Iglesias, Président de la Banque interaméricaine de développement, qui exécute avec talent et imagination des tâches remarquables dans le cadre de ses fonctions officielles pour le compte de son pays ainsi que pour celui d'organisations internationales.

Les problèmes d'environnement sont aujourd'hui l'une des questions principales qui figurent à l'ordre du jour des préoccupations internationales et ils seront en outre l'une des questions débattues avec le plus de passion à l'avenir. Il s'agit en effet de la survie de la planète.

L'Homme, qui croyait les ressources naturelles inépuisables et la Terre inaccessible à la mort, se rend soudain compte que le monde est sous la menace de niveaux croissants de détérioration de l'atmosphère, des sols, des fleuves et des océans, et qu'il est nécessaire de mobiliser les ressources nationales et internationales pour s'attaquer à ces problèmes sous leurs différentes formes.

Tous sont de plus en plus conscients que la nature peut se rebeller contre l'homme et créer ainsi une "anti-existence".

Comment en sommes-nous arrivés à une telle situation?

Qui a détruit la couverture végétale de la planète?

Qui a créé et développe la civilisation des gaz?

Qui a dilapidé les ressources naturelles pour améliorer sans cesse le confort de l'homme?

Dans ce courant de folie déchainée, ce sont les pays sous-développés qui devaient apporter la pollution la plus mortelle de toutes, celle de la pauvreté et de toutes les formes d'exploitation dont ils ont été victimes au cours des siècles, la pollution asservissante, inhumaine et cruelle de la colonisation.

/...

Depuis la Conférence de Stockholm en 1972, des initiatives successives ont été prises pour organiser et améliorer la coopération internationale en vue d'assurer la protection de l'environnement. Avec d'autres pays d'Amérique latine et des Caraïbes, le Brésil a contribué de façon positive à cet effort, et je n'hésite pas à dire de cette contribution qu'elle est extrêmement positive.

Pour les questions touchant l'environnement, comme pour toutes les questions internationales importantes, il est nécessaire de tenir compte des différences qui existent entre le petit groupe des pays développés et la majorité des nations qui sont encore victimes de pénuries fondamentales. Il est impossible de nier le lien étroit qui existe entre les problèmes écologiques et un ordre économique et social mondial injuste.

Pour une large proportion de l'humanité, le sous-développement est à la base de tous les problèmes. La pauvreté et la détérioration de l'environnement physique font partie d'un cercle vicieux qui condamne des millions de gens à vivre dans des conditions contraires à la dignité humaine.

Le principal obstacle à la solution des problèmes de l'environnement résulte des disparités effrayantes et injustes qui existent à l'heure actuelle, du large fossé qui sépare les riches et les pauvres, de la détérioration des termes de l'échange, du protectionnisme croissant des pays industrialisés et du fardeau insupportable de la dette extérieure qui a transformé les pays en développement en exportateurs nets de capitaux.

Les efforts de coopération internationale visant à assurer la protection et l'amélioration de l'environnement doivent donc porter précisément et de façon cruciale sur la création d'un cadre économique international propre à favoriser l'élimination du chômage et de la pauvreté au lieu de les perpétuer. D'autre part, les nouvelles conditions mises par les institutions financières internationales à l'octroi de crédit à nos pays mettent en danger les efforts de développement faits à l'échelon national et provoquent en fait une diminution des ressources qui est néfaste à la cause même de l'environnement.

On est en droit cependant de s'attendre à une approche positive dans le cadre de laquelle les mesures prises par les organisations internationales favoriseront l'octroi à des conditions de faveur de ressources pour le financement de projets de protection de l'environnement. Il faudrait prévoir, en outre, en tant que partie essentielle de l'effort de coopération internationale, le libre accès des pays en développement aux nouvelles techniques de protection de l'environnement, sur une base non commerciale.

Le soin légitime de protéger ainsi l'environnement dans un aussi noble esprit ne peut être laissé à d'intérêts commerciaux, dont les agents n'ont d'autre souci que de trouver dans la protection de l'environnement une nouvelle source de profits particulièrement avangateuse. Il ne peut non plus être utilisé pour justifier une régression historique, qui introduirait un nouveau système colonial sous l'action des organisations plutôt que sous celle des nations, nous ramenant ainsi à la période interventionniste.

/...

Le Brésil est conscient de la gravité des problèmes que pose l'environnement et il n'épargnera aucun effort pour concilier ses besoins fondamentaux en matière de développement économique et social avec la nécessité de protéger son environnement. Décidé à prévenir la détérioration écologique sur son propre territoire et à y remédier, le Brésil se préoccupe de l'état de l'environnement à une plus vaste échelle.

Nous sommes convaincus que la gravité des problèmes d'environnement qui se posent dans le monde est essentiellement la conséquence des modes d'industrialisation et de consommation qui prévalent dans les pays développés. Cette situation est la cause de l'épuisement rapide des ressources naturelles de la planète et des émissions croissantes de polluants dans l'atmosphère, en termes absolus comme en termes relatifs. Comme on commence à le reconnaître universellement, les pays industrialisés ont le devoir fondamental de renverser le processus de détérioration de l'environnement. Ces pays possèdent non seulement les moyens financiers pour faire face à ce problème, ils disposent aussi des ressources nécessaires pour promouvoir de façon efficace une réduction substantielle des émissions d'éléments polluants dans l'atmosphère, soit en diminuant la consommation excessive et irrationnelle de combustibles fossiles, soit en faisant appel à des sources d'énergie de substitution.

En fait, l'industrialisation des pays en voie de développement et l'intégration de nouveaux secteurs d'activité dans leurs économies ne provoquent que des additions marginales et insignifiantes aux niveaux actuels de pollution de l'atmosphère. Le dépôt inconsidéré de déchets toxiques dans la nature et les tentatives faites pour transférer ces déchets dans les pays en développement sont la raison principale de nos préoccupations. Ces tentatives ont été fermement condamnées lors de la Première Réunion des Etats de la zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud, qui s'est tenue à Rio de Janeiro en juillet de l'année dernière.

Nous ne pouvons non plus exclure du débat international sur les questions d'environnement la conclusion à laquelle est parvenue la Commission mondiale de l'environnement et du développement, à savoir que l'existence d'énormes arsenaux nucléaires et d'autres moyens de destruction massive constitue la plus grave menace à la protection de l'environnement et même à la survie de l'humanité.

D'autre part, il est inquiétant que le débat international sur l'environnement ait été marqué par une certaine émotivité. Cela tend en effet à déformer la signification de la coopération internationale et à changer la direction qu'elle doit suivre pour résoudre les problèmes. Le ton émotif du débat prend parfois un caractère accusateur, manichéen et démagogique qui ne contribue guère à servir la cause de l'environnement.

La persuasion cède la place à des tentatives d'intimidation et à des menaces expresses ou voilées visant à mettre en question le principe de la souveraineté des Etats, pour essayer d'imposer aux Etats des conditions inacceptables.

/...

Comme tous les pays d'Amérique latine et des Caraïbes qui sont représentés ici, le Brésil a formé son identité nationale par la lutte qu'il a menée pour s'émanciper de l'esclavage colonial. Pour nos peuples, la souveraineté et la liberté sont des valeurs absolues, auxquelles il n'est pas possible de renoncer. Pays indépendant et souverain, le Brésil apprécie et favorise la coopération en tant qu'instrument fondamental de ses relations internationales. Nous ne pouvons accepter des mécanismes qui imposent au faible la volonté du plus fort et qui font passer les riches avant les pauvres et les plus développés avant les moins avancés.

L'autodétermination des peuples et l'égalité souveraine des Etats sont deux principes primordiaux de la Charte des Nations Unies. Dans le cadre de cet instrument, le processus de décolonisation, qui malheureusement est encore inachevé, a été entamé après la deuxième guerre mondiale. Et le caractère sacré de la Charte est la meilleure garantie que ce processus ne sera pas compromis.

Le Brésil n'a jamais négligé les problèmes de l'environnement et il a sans cesse mis à jour ses procédures et adopté de nouvelles initiatives. Nous venons tout juste de lancer un programme, intitulé "Notre nature", qui constitue un effort nouveau et plus énergique pour diagnostiquer avec plus de précision la situation de l'environnement et qui propose un ensemble de recommandations formulées par les six groupes de travail créés pour lancer le programme.

Ces recommandations soulignent la nécessité d'adopter d'urgence un grand nombre de mesures : formuler un plan national de protection de l'environnement, qui viendra appuyer le plan pluriannuel établi par le Gouvernement, restructurer le système gouvernemental de protection et de préservation de l'environnement, créer de nouvelles réserves forestières et de nouveaux territoires indiens, réviser et organiser la législation brésilienne relative à l'environnement et en activer l'adoption, en veillant à ce qu'elle règle les questions que pose l'utilisation de certains produits chimiques et de certaines techniques minières et examiner les incitations fiscales, les subventions officielles et l'aide publique dans la région de l'Amazone et en assurer la stricte application.

Des mesures supplémentaires seront également prises pour appuyer l'exécution du programme, notamment des mesures visant à accélérer la réforme agraire dans le pays, à intensifier l'activité économique dans la région centrale et occidentale, à formuler un programme intégré pour rendre le système judiciaire plus dynamique et renforcer la sécurité publique dans la région de l'Amazone et à étudier la possibilité d'instituer une structure unifiée de surveillance du territoire ainsi que de créer un fond pour acheminer les ressources internes et externes pouvant servir à exécuter des projets de protection de l'environnement.

A la dernière session de l'Assemblée générale des Nations Unies, le Brésil a offert d'accueillir la deuxième Conférence des Nations Unies sur l'environnement, qui se tiendra dans le contexte de la célébration du vingtième anniversaire de la Conférence de Stockholm d'importance historique. Cette deuxième Conférence devrait contribuer utilement à promouvoir la coopération internationale pour la protection de l'environnement. Le Brésil espère bénéficier de l'appui de tous les pays d'Amérique latine et des Caraïbes qui sont représentés ici, de sorte que son offre puisse être acceptée par l'Organisation des Nations Unies et que la Conférence puisse se tenir dans notre région.

/...

Je voudrais souligner les efforts que les huit pays de l'Amazone déploient pour promouvoir le développement harmonieux de leur riche patrimoine naturel. La Déclaration de San Francisco de Quito, adoptée il y a trois semaines lors d'une réunion ministérielle convoquée dans le cadre du Traité de coopération amazonienne, comporte un important chapitre sur la protection de l'environnement.

La Déclaration rejette sans équivoque toute ingérence extérieure en la matière et exprime la ferme intention des Etats Membres d'élargir et de renforcer les mécanismes de coopération visant à protéger l'environnement dans la région amazonienne.

Nous sommes tous conscients de la responsabilité qui nous incombe de préserver les richesses de notre patrimoine naturel. C'est à nous que ce devoir incombe cependant, et il n'appartient pas à ceux qui montrent une voie sur laquelle il ne convient pas de s'engager de nous donner des leçons. Nous voulons que notre action serve d'exemple. C'est là notre devoir et nous ne renoncerons jamais à ce que nous avons obtenu au prix de si grands sacrifices, notre liberté souveraine.

La présente Réunion ministérielle sur l'environnement en Amérique latine et dans les Caraïbes, que le Brésil a l'honneur d'accueillir, est marquée du sceau de la coopération. Je suis certain que les résultats des débats de cette réunion traduiront fidèlement l'esprit qui nous inspire et je forme donc des vœux pour que vos travaux soient fructueux et profitables.

-----